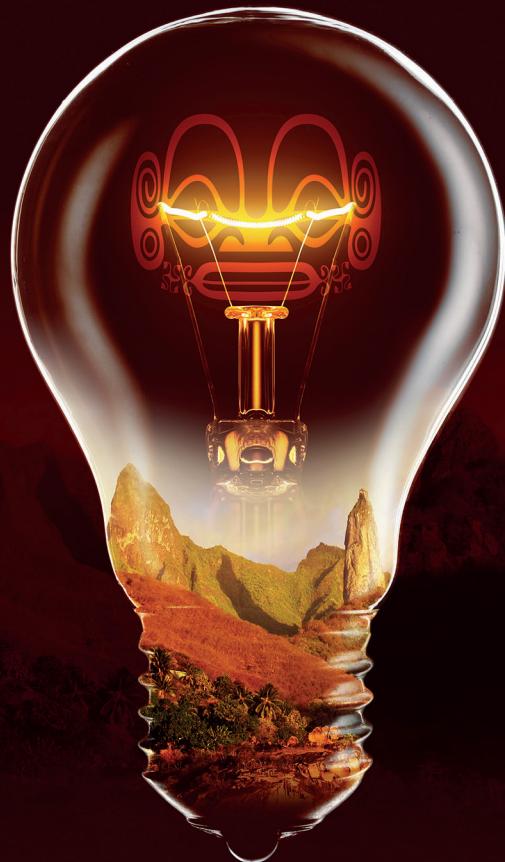


FATU HIVA 🌸 TAHUATA 🌸 UA POU 🌸 HIVA OA 🌸 NUKU HIVA



CODIM  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DES ÎLES MARQUISES



# Pātoko mataèinaa no te uià E auìi hou no oìoì ake nei

Service public de l'électricité, une nouvelle énergie pour demain.



# Édito

## Le mot des Hakaiki

Nous le savons tous, l'électricité est aujourd'hui essentielle à notre vie quotidienne et à nos activités. Aux Marquises, plus de 11 000 Mwh sont produits chaque année et alimentent environ 3300 foyers et entreprises. Chacune de nos communes est responsable du service public de l'électricité et nous avons jusqu'ici agit de façon indépendante pour définir le mode de gestion qui nous convenait le mieux.

**L'année 2021 marquera une nouvelle étape dans la gestion de ce service pour 5 de nos communes : Fatu Hiva, Tahuata, Ua Pou,**

**Nuku Hiva et Hiva Oa.** 5 communes qui se sont unies pour réfléchir ensemble à l'énergie de demain et qui affichent une même volonté : celle de garantir un accès à l'électricité pour tous avec une tarification adaptée et une énergie plus respectueuse de l'environnement.

## Te aahitina i te hana o te uià i te fenua enata

Ua îte tâtou paotū, mea taetae nui te uià i te ava nei no to tâtou pohoëtina me ta tâtou tau hana paotū te à i te fenua Enata, nui atu i te 11 000 Mwh (2 mano Mwh) nuitina uià e haahanatia nei paotū te èhua, e haahetia nei ma ôto o te tau 3 300 pohoëtina huaafaè me te tau pûhana. Na to tâtou tau faëmataëinää tikitali e hapai nei i te amona o te hanauia mataëinää, i te ava nei ua hana anaiho tâtou vâana i te hakatu tûtahi no te hakalîte i te hakatu apuutia meitaì aè ia haahanata.

Tenei èhua 2021 e iò i te huikë te apuutia i te hakatu hanatia no nā faëmataëinää e 5 : **Fatu Iva, Tahuata, Ua Pou, Nuku Hiva me Hiva Oa** i kâtahi no te kaituto i te auii uià no oioi aè nei me te hakaite i to âtou hîa hakatahi : ia àvatahi paotū i te uià me te haahei i te moni e utu, me te haahanatina i te auii uià e pakaïhi i te aoatakuà. Vaièi nui.

**Joelle Frebault**  
Maire de Hiva Oa

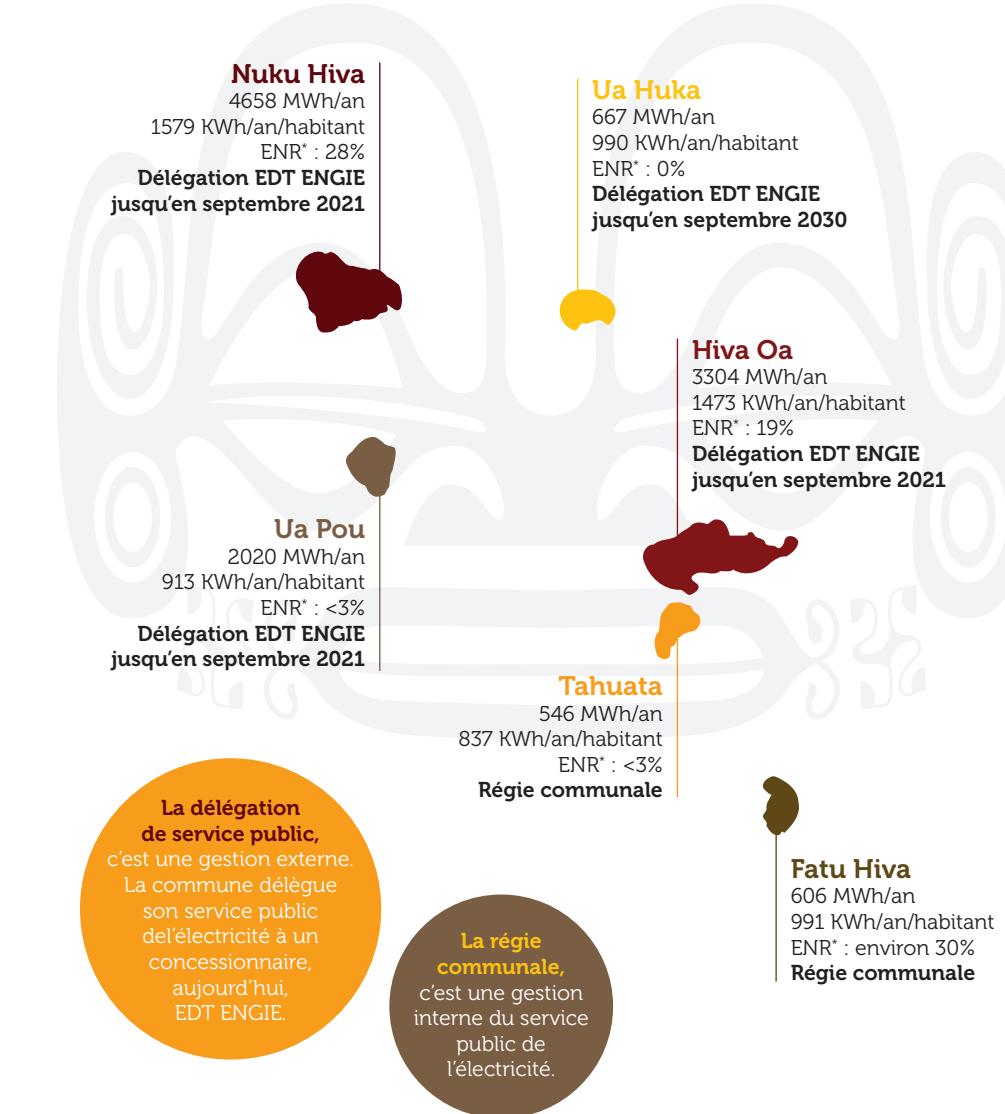
**Benoît Kautai**  
Maire de Nuku Hiva  
& président du CODIM

**Joseph Kaiha**  
Maire de Ua Pou

**Henri Tuieinui**  
Maire de Fatu Hiva

**Félix Barsinas**  
Maire de Tahuata

## La production d'électricité dans nos îles



Source EDT Engie ou communes - Données 2019

\*ENR : Proportion d'énergies renouvelables (solaire, hydroélectrique...)

# Et pour demain, quelle énergie ?

Le choix d'une gestion externalisée :  
La Délégation de Service Public.

La fin du contrat de délégation fixée en septembre 2021 pour les îles de Ua Pou, Nuku Hiva et Hiva Oa, nous a amené à nous interroger sur le mode de gestion le plus adapté pour notre service public de l'électricité.

Rejoints par Tahuata et Fatu Hiva, nous avons ainsi mené, dès 2020, un audit technique, juridique et financier ainsi qu'un schéma directeur des énergies des îles Marquises. Cette réflexion, nous a amené à opter pour la poursuite ou le passage en Délégation de Service Public de l'électricité.



## Fatu Hiva / Tahuata



### Régie municipale

Jusqu'au 30 septembre 2021



### Délégation de Service Public

A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021

(Procédure de sélection du déléguétaire en cours)

## Ua Pou / Nuku Hiva / Hiva Oa



### Délégation Service Public avec EDT ENGIE

Jusqu'au 30 septembre 2021



### Délégation de Service Public avec un nouveau contrat ou un nouveau concessionnaire

A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021

(Procédure de sélection du déléguétaire en cours)

## Pourquoi avoir choisi ce mode de gestion ?

La Délégation de Service Public est un contrat par lequel une collectivité peut confier la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un déléguétaire public ou privé.

Il s'agit d'un mode de gestion plus sûr pour nos communes puisqu'il nous permet de nous appuyer sur une entreprise spécialisée et impliquée, sans prendre de risque financier, technique, clientèle ou pénal.

Le déléguétaire est ainsi responsable de l'exécution de la convention, ici, la production et la distribution de l'électricité sur nos îles. En échange de ce service rendu, le concessionnaire perçoit une rémunération des usagers, composée de la prime d'abonnement et d'un prix au kWh consommé.

## Quels enjeux ?

Pour nous tous, les perspectives offertes par l'engagement de ces nouveaux contrats sont multiples :

- L'accès à l'électricité au plus grand nombre même dans les zones isolées

- L'assurance d'une meilleure qualité de service

- Réduction des temps de coupure
- Puissance électrique adaptée
- Meilleure relations clientèle (mise à disposition d'outils d'information, d'outils de gestion, accompagnement dans la maîtrise de vos dépenses d'énergie...)

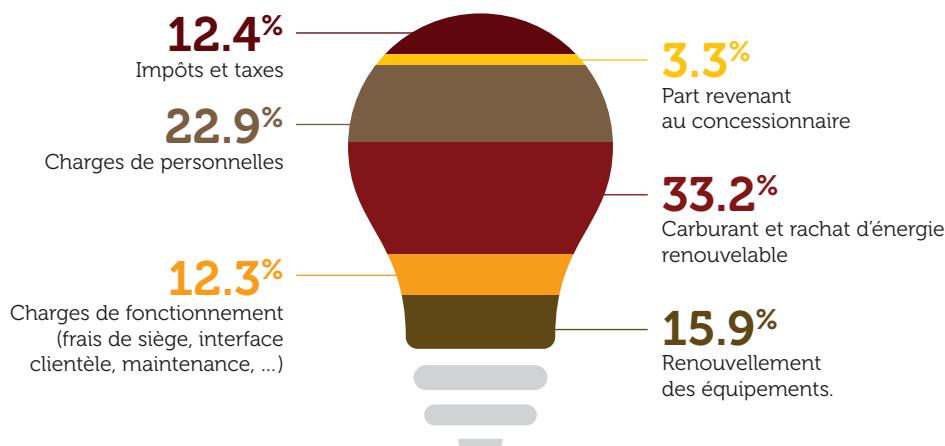
- Une énergie plus respectueuse de l'environnement

Aujourd'hui, environ 20% de l'électricité distribuée aux îles Marquises provient d'énergies renouvelables comme le solaire, l'éolien ou l'hydroélectricité. Notre objectif est d'augmenter la part de ces énergies renouvelables dans notre mix énergétique pour limiter notre dépendance aux énergies fossiles.

- Une tarification adaptée à la qualité du service

L'électricité que vous utilisez doit d'abord être produite, puis acheminée jusqu'à vos habitations. C'est ce service qui vous sera facturé en fonction de votre consommation.

### Décomposition du prix de l'énergie, que payez-vous ?



# Comment ça va se passer ?

L'appel d'offre lancé début 2021 permettra de déterminer le meilleur concessionnaire pour les 10 à 20 prochaines années.

Un processus qui suivra différentes étapes, selon la réglementation en vigueur :

#### Appel à candidature

Janvier / Février 2021



#### Analyse des candidatures

Février / Mars 2021



#### Appel d'offres restreint

Mars à Juin 2021



#### Analyse des offres

Juin / Juillet 2021



#### Négociations possibles

Juillet / Août 2021



#### Phase de préparation

Août / Septembre 2021



#### Démarrage de la gestion du service

1<sup>er</sup> octobre 2021

FATU HIVA 🌺 TAHUATA 🌺 UA POU 🌺 HIVA OA 🌺 NUKU HIVA

N'hésitez pas à prendre contact avec votre commune  
pour en savoir plus et poser vos questions.

**Tahuata**

solange.mote@commune-tahuata.pf ou 40 929 220

**Fatu Hiva**

mairiefatuiva@yahoo.fr ou 40 928 238

**Ua Pou**

courrier@commune-uapou.pf ou 40 915 105

**Nuku Hiva**

courrier@communedenukuiva.pf ou 40 910 360

**Hiva Oa**

commune@commune-hivaoa.pf ou 40 927 332



**CODIM**

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DES ÎLES MARQUISES

Vous pouvez également consulter le site de la CODIM [www.codim.pf](http://www.codim.pf)

